



COMPTE-RENDU - CONSEIL COMMUNAUTAIRE 31 JANVIER 2023 - SACQUENAY

Étaient présents :

Bernard GUILLEMOT - Stéphane GUINOT - Jean-Marie MUGNIER - Pierre PAGOT
Marie-Pierre COUR - François MARTINACHE - Didier MIGNOTTE - Didier THOMERE - Cécile
PONSOT - Benoît BERNY - Jean-Noël TRUCHOT - Serge BAVARD - Annick NIORTE - Michèle
BAUDOIN - Jean-Pierre BROCARD - Chantal BRUNOT - Yolande BRUNOT - Jean-Paul
TAILLANDIER - Joël MAZUE - Dominique MAIRE.

Procurations :

Luc MINOT donne pouvoir à Jean-Marie MUGNIER,
Gérard LEGUAY donne pouvoir à Serge BAVARD,
Patrick AVENTINO donne pouvoir Jean-Pierre BROCARD,
Marie-Luce BON donne pouvoir à Annick NIORTE,
Rémy AUBRY donne pouvoir à Chantal BRUNOT.

Étaient absents sans procuration :

Emilien BONNEAU - Bernard PITRE - Charles SCHNEIDER - Dominique DUCHAMP - Mylène
LAMBERT - Sébastien WALLE - Christophe BOURGEOIS.

OUVERTURE DE SEANCE A 19H

Le Président ouvre la séance en remerciant les personnes présentes à ce jour et la Mairie de Sacquenay pour la mise à disposition de la salle.

Il est ensuite procédé à l'appel et à la désignation de Monsieur Jean-Noël TRUCHOT comme secrétaire de séance.

Monsieur Benoît BERNY remercie pour leur présence la délégation du SDIS 21 et Madame Sandrine BONY qui a été nommée « Conseiller aux Décideurs Locaux (CDL) » de la Communauté de communes Tille et Venelle et de la Communauté de communes Mirebellois et Fontenois à compter du 1^{er} janvier 2023 suite à la mise en place du nouveau réseau de proximité de la DGFIP. Madame Sandrine BONY est rattachée fonctionnellement à la DRFIP de Bourgogne - Franche-Comté et travaille en étroite collaboration avec le Service de Gestion Comptable (SGC) (anciennement Trésorerie) d'Is-sur-Tille. La responsabilité du Service de Gestion Comptable, de la tenue des comptes des Collectivités, revient quant à elle à Monsieur Jérôme SOUPART. Madame Sandrine BONY informe que son agenda est d'ores et déjà ouvert aux élus souhaitant un RDV, ses coordonnées ont été envoyées récemment aux collectivités par la DRFIP. Ses différentes missions sont présentées à la fin de la séance.

1- GOUVERNANCE

1.1 Approbation du compte-rendu du précédent conseil

Le compte rendu du précédent conseil communautaire est adopté à la majorité.

Vote pour : 24

Vote contre : 0

Abstention : 1 (Stéphane GUINOT)

1.2 SDIS-Présentation du schéma départemental du volontariat

INTERVENTIONS ET COMMENTAIRES

Une délégation du SDIS 21, composée de Monsieur Hubert POULLOT, président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Côte d'Or, du contrôleur général Régis DEZA, directeur départemental, du lieutenant-colonel Jean-Louis MARC, sous-directeur du Volontariat et de Monsieur David BRUNOT, chef du groupement promotion et développement du Volontariat / capitaine, chef du centre de secours de Selongey, a été accueillie pour présenter le schéma départemental du Volontariat.

Sur le territoire de notre communauté de communes Tille et Venelle, les interventions sont assurées par les centres de secours de Grancey-le-Château et de Selongey. Ces deux unités composées, au total de 66 personnels uniquement sous statut "volontaire", ont assuré 512 interventions pour 647 sorties de véhicules opérationnels au cours de l'année 2022.

Cette délégation est venue pour expliquer qu'aujourd'hui si le modèle opérationnel qui repose sur des sapeurs-pompiers volontaires est efficace, résiliant sur les périodes de week-end et les soirées/nuit, il rencontre des difficultés pour assurer certaines missions opérationnelles du lundi au vendredi sur la période diurne (7h00 à 18h00) puisque les sapeurs-pompiers volontaires sont préférentiellement sur leur lieu de travail.

Les centres de secours qui défendent les communes de notre territoire sont donc à la "croisée des chemins" entre une réponse opérationnelle conforme aux attentes réglementaires sur certaines périodes mais aussi des difficultés pour réaliser certaines missions pendant les jours ouvrés en période diurne. Ainsi, certains jours, la distribution des secours nécessite l'engagement de deux casernes au lieu d'une seule, en raison d'un manque d'effectif.

Par ailleurs en zone rurale, par absence ou par carence d'autres acteurs des secours (ex ambulance privée, relevage de personnes âgées à domicile la nuit) et en dernier ressort, ces missions sont transférées sur le service incendie avec utilisation des sapeurs-pompiers volontaires pour des interventions qui ne relèvent pas forcément du cadre des missions régaliennes.

Un état exhaustif a été présenté aux élus de notre communauté de communes, quant aux forces et faiblesses des deux unités territoriales qui nous défendent.

Le SDIS 21 est intervenu pour demander aux élus de l'aider pour construire et développer la réponse opérationnelle en période diurne (7h-18h) sur les jours ouvrés.

Le SDIS 21 est à la recherche de nouvelles recrues sapeurs-pompiers volontaires pour rejoindre les centres de secours de Grancey-le-Château et Selongey.

Il est possible d'exercer l'activité de sapeur-pompier volontaire durant son temps de travail, aussi bien auprès d'un employeur public que privé.

Pour faciliter cet engagement citoyen, le SDIS 21 propose aux employeurs des conventions tripartites "SDIS21-employeur-SPV" qui fixent les règles de mise à disposition du sapeur-pompier volontaire.

Monsieur Benoît BERNY informe que cette question des besoins en recrutement pour les centres de secours situés sur notre territoire devra être travaillée par les élus pour envisager toutes les pistes d'actions dès cette année.

1.3 Création d'une commission développement touristique et communication

La CCTIV s'est engagée à construire une stratégie pluriannuelle pour développer les sentiers de randonnée en signant une convention de mise à disposition de personnel avec la commune de Grancey le Château-Neuve. La collectivité souhaite poursuivre ce projet et développer plus largement la compétence tourisme.

En parallèle, la CCTIV souhaite mettre en œuvre une communication auprès des habitants à travers plusieurs supports.

Il est proposé aux conseillers communautaires de créer une nouvelle commission afin d'initier et de suivre les actions liées au développement touristique et à la communication.

Un appel à candidatures est annoncé lors de la séance.

Commission développement touristique et communication

Exposé des motifs

La CCTIV s'est engagée à construire une stratégie pluriannuelle pour développer les sentiers de randonnée en signant une convention de mise à disposition de personnel avec la commune de Grancey le Château - Neuve. La collectivité souhaite poursuivre ce projet et développer plus largement la compétence tourisme.

En parallèle, la CCTIV souhaite mettre en œuvre une communication auprès des habitants à travers plusieurs supports.

Il est proposé aux conseillers communautaires de créer une nouvelle commission afin d'initier et de suivre les actions liées au développement touristique et à la communication.

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de créer une commission tourisme et communication.

Elit les membres de cette commission comme suit :

Monsieur Luc MINOT, Monsieur Jean Paul TAILLANDIER, Monsieur Benoît BERNY, Monsieur Jean Pierre BROCARD, Monsieur Jean Marie MUNIER, Madame Yolande BRUNOT, Madame Chantal BRUNOT.

Autorise le président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer toutes les pièces administratives correspondantes.

Vote pour : 25
Vote contre : 0
Abstention : 0

2- RESSOURCES HUMAINES

2.1 Convention de mise à disposition de personnel- Direction générale des services.

Par délibération du 24 septembre 2020, la CCTIV a approuvé une convention de mise à disposition d'un agent de direction par la commune de Selongey à hauteur de 10 heures hebdomadaires.

Considérant la charge de travail d'une telle mission et après une analyse des heures effectuées pour le compte de la CCTIV de septembre 2022 à décembre 2022, il est proposé au conseil communautaire de modifier uniquement l'article 2 de cette convention afin de porter la durée hebdomadaire du temps de travail à 17h30.

Les autres termes de la convention restent inchangés.

Convention de mise à disposition-Personnel de Direction

Exposé des motifs

Par délibération du 24 septembre 2020, la CCTIV a approuvé une convention de mise à disposition d'un agent de direction par la commune de Selongey à hauteur de 10 heures hebdomadaires.

Considérant la charge de travail d'une telle mission et après une analyse des heures effectuées pour le compte de la CCTIV de septembre 2022 à décembre 2022, il est proposé au conseil communautaire de modifier uniquement l'article 2 de cette convention afin de porter la durée hebdomadaire du temps de travail à 17h30.

Les autres termes de la convention restent inchangés.

Vu l'article L.5211-4-1 III et IV du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales, notamment son article 65 (V), codifié à l'article L.5211-4-1 du Code Général des Collectivités Territoriales – ci-après CGCT ;

Vu le décret n°2011-515 du 10 mai 2011 relatif au calcul des modalités de remboursement des frais de fonctionnement des services mis à disposition dans le cadre de l'article L.5211-4-1 du CGCT – codifié à l'article D.5211-16 du CGCT,

Considérant la convention de mise à disposition d'un agent de direction par la commune de Selongey au profit de la CCTIV,

Considérant l'exposé des motifs,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de porter à 17h30 la durée hebdomadaire de mise à disposition d'un agent administratif de direction par la commune de Selongey au profit de la CCTIV à compter du 1er février 2023,

Précise que les crédits seront inscrits en dépenses de fonctionnement du budget général,

Autorise le président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer toutes les pièces administratives correspondantes.

Vote pour : 25
Vote contre : 0
Abstention : 0

INTERVENTIONS ET COMMENTAIRES

Le président rappelle que la convention de mise à disposition d'un agent de direction (Madame Laurence WAEBER, DGS) par la commune de Selongey se termine le 1^{er} octobre 2023 et que la commune de Selongey ne souhaite pas la renouveler. La communauté de communes sera donc amenée à se questionner prochainement et très rapidement sur le recrutement d'un DGS. Monsieur Benoît BERNY précise néanmoins qu'il souhaite que Madame Laurence WAEBER puisse continuer à superviser le suivi du marché de rénovation du Centre de loisirs jusqu'à son terme.

2.2 Convention de mise à disposition de personnel-chargée de développement et de communication.

Par délibération du 7 juillet 2021, la CCTIV s'est engagée à construire une stratégie pluriannuelle pour développer les sentiers de randonnée en signant une convention de mise à disposition de personnel avec la commune de Grancey le Château Nouvelle. La collectivité souhaite poursuivre ce projet et développer plus largement la compétence tourisme.

En parallèle, la CCTIV souhaite mettre en œuvre une communication auprès des habitants à travers plusieurs supports.

Ces missions nécessitent le recrutement d'une chargée de développement et de communication à temps partiel. La CCTIV a ainsi sollicité la commune de Grancey le Château Nouvelle afin que cette dernière puisse poursuivre la disposition Mme PERRIN Coralie.

La durée hebdomadaire de mise à disposition est de 17h30 heures hebdomadaires et prendra effet le 1^{er} février 2023.

Convention de mise à disposition-Tourisme et communication

Exposé des motifs

Par délibération du 7 juillet 2021, la CCTIV s'est engagée à construire une stratégie pluriannuelle pour développer les sentiers de randonnée en signant une convention de mise à disposition de personnel avec la commune de Grancey le Château Nouvelle. La collectivité souhaite poursuivre ce projet et développer plus largement la compétence tourisme.

En parallèle, la CCTIV souhaite mettre en œuvre une communication auprès des habitants à travers plusieurs supports.

Ces missions nécessitent le recrutement d'une chargée de développement et de communication à temps partiel. La CCTIV a ainsi sollicité la commune de Grancey le Château Nouvelle afin que cette dernière puisse poursuivre la disposition Mme PERRIN Coralie.

La durée hebdomadaire de mise à disposition est de 17h30 heures hebdomadaires et prendra effet le 1^{er} février 2023.

Vu l'article L.5211-4-1 III et IV du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales, notamment son article 65 (V), codifié à l'article L.5211-4-1 du Code Général des Collectivités Territoriales – ci-après CGCT,

Vu le décret n°2011-515 du 10 mai 2011 relatif au calcul des modalités de remboursement des frais de fonctionnement des services mis à disposition dans le cadre de l'article L.5211-4-1 du CGCT – codifié à l'article D.5211-16 du CGCT,

Considérant l'exposé des motifs,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve la convention de mise à disposition de personnel en annexe,

Précise que les crédits seront inscrits en dépenses de fonctionnement du budget général,

Autorise le président, ou en cas d'empêchement, un vice-président, à signer toutes les pièces administratives correspondantes.

Vote pour : 25

Vote contre : 0

Abstention : 0

3- FINANCES

3.1 Ligne de trésorerie

Il est proposé au conseil communautaire de souscrire une ligne de trésorerie pour le budget général à hauteur de 500 000 euros afin de pouvoir mandater les factures des travaux de rénovation du centre de loisirs dans les délais impartis.

Les offres sont présentées en séance.

BUDGET PRINCIPAL - Ligne de trésorerie

Exposé des motifs

Afin de financer nos besoins ponctuels de trésorerie et de faire face à tout risque de rupture de paiement dans un délai très court, la communauté de communes peut ouvrir une ligne de trésorerie. Différents organismes bancaires ont été sollicités afin d'établir une proposition en ce sens. Après étude des offres reçues, la proposition de la Caisse d'Epargne apparaît être la plus intéressante.

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Demande à la Caisse d'Epargne Bourgogne-Franche-Comté une ligne de trésorerie ayant les caractéristiques suivantes :

- Montant : 500 000 €
- Taux Fixe : 3.10 %
- Durée : 12 mois
- Commission d'engagement : 1 000 € (0.20 %)
- Commission de non-utilisation : Néant

Prend l'engagement pendant toute la durée des prêts de créer et de mettre en

recouvrement les contributions directes nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances,

Autorise le président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer toutes les pièces administratives correspondantes.

Vote pour : 25

Vote contre : 0

Abstention : 0

INTERVENTIONS ET COMMENTAIRES

Sur les offres de ligne de trésorerie proposées par les banques consultées, une seule est à taux fixe.

Dans le climat actuel d'inflation et donc de hausse des taux d'intérêt, cette offre à taux fixe garantissant une stabilité du taux d'intérêt sur toute la durée de vie de la ligne de trésorerie rassure et séduit les conseillers communautaires prudents.

Par ailleurs, Madame Laurence WAEBER, DGS, précise qu'elle est destinée à la gestion de la trésorerie de la collectivité en étant mobilisée que le temps nécessaire pour préfinancer des subventions, de la TVA (dans l'attente du versement effectif de subventions par des cofinanceurs ou de la récupération de TVA au titre du Fonds de compensation de la TVA (FCTVA)).

4- PROJET SOCIAL DE TERRITOIRE-Point d'information sur l'avancée des projets.

INTERVENTIONS ET COMMENTAIRES

Le président souhaite la bienvenue à Madame Justine CABRILLANA, coordonnatrice Enfance-Jeunesse chargée de développement du projet social de territoire, qui a rejoint la collectivité le 3 février 2023.

Madame Cécile PONSOT informe que la commission « Projet social de Territoire » s'est réunie le mercredi 25 janvier 2023 au siège de la communauté de communes.

La parole est laissée à Madame Justine CABRILLANA pour un panorama des points abordés lors de cette réunion, panorama agrémenté par un PowerPoint :

- **Point sur les différents mouvements de grève du mois de janvier**

Les sites périscolaires ont été maintenus lorsque les écoles étaient ouvertes ou assuraient un service minimum à l'exception du site de Selongey qui a fermé le 19 et le 31 car les animateurs et animatrices étaient en grève.

- **Fermeture exceptionnelle du Centre de Loisirs du 28 août au 1 septembre 2023**

Il est nécessaire de prévoir le nettoyage du site avant la rentrée des classes.

- **Avancées des travaux du Centre de Loisirs**

Les travaux ont débuté mi-octobre. Le désamiantage du bâtiment et la démolition du gros œuvre sont terminés.

Le forage qui permettra un chauffage par géothermie commencera le 1 février : 8 trous de 135 mètres chacun seront ainsi réalisés.

Lors de la démolition, il y a eu certaines déconvenues (2 faux-plafonds, sols à refaire, ...) qui augmenteront le coût des travaux d'environ 50 000 €.

Il faudra prévoir du retard sur le calendrier notamment à cause des délais de livraisons de certains matériaux (retard sur le Lot menuiserie suite au délai de fournitures des fenêtres).

- **Présentation du calendrier de travail sur l'harmonisation des tarifs :**

2 mars : Présentation lors du Conseil Communautaire des principes d'harmonisation préconisés par la Caisse d'Allocations Familiales et intervention de Manuela BOSDURE

(Chargée de Conseil et de développement à la CAF) ;

Afin de percevoir les subventions de la CAF, les tarifs devront être harmonisés entre les différents sites et devront être basés sur le quotient familial. Les tranches devront disparaître afin d'éviter les effets de paliers. Nous aurons donc un prix unique pour chaque famille qui se calculera avec cette formule : quotient familial multiplié par un taux d'effort.

Le Conseil Communautaire devra ainsi voter un taux d'effort, un taux plancher et un taux plafond.

Il est souligné la nécessité de travailler sur la communication aux familles autour de ces nouvelles règles qui ne sont pas simples à comprendre. Plusieurs temps d'échanges sont prévus en juin pour accompagner les familles.

5 avril : Présentation de plusieurs hypothèses chiffrées au Conseil Communautaire

Avant le 15 mai : Vote des tarifs par le Conseil Communautaire

1 juin : Mise en ligne du portail Famille avec les nouveaux tarifs pour les inscriptions de septembre

- **Présentation du calendrier de travail sur le projet « Guide des habitants » :**

6 communes ont été rencontrées par l'ancien chargé de développement et Annick NIPORTE afin de recenser les acteurs de la vie économique et associative et d'évaluer les besoins de chaque commune sur les différents axes de la Convention territoriale globale (référent numérique, référents solidaires de proximité, ...)

Février – Mai : Rencontre (Justine CABRILLANA et Annick NIPORTE) avec les différentes communes

Mai – Août : Travail sur le contenu et la forme du guide

Septembre : Présentation du guide

5- SUJETS DIVERS

5.1 Dates des prochaines réunions

2 mars 2023 : réunion du conseil communautaire pour le DOB 2023,

14 mars 2023 : réunion de travail en mairie de Grancey avec les maires concernés par l'Interconnexion Eau (point sur la situation, préparation du budget, point sur les demandes des communes à la CCTIV),

5 avril 2023 : réunion du conseil communautaire avec vote du budget.

5.2 Les missions du Conseiller aux Décideurs Locaux, Madame Sandrine BONY

- **Accompagnement des élus et des secrétaires de mairie sur la partie budgétaire.**

Pour la préparation actuelle des budgets, son agenda est ouvert pour la prise de RDV.

- **Accompagnement des élus pour leurs projets d'investissement,**

Analyse sur la capacité financière de la collectivité, analyse financière rétrospective et prospective sur la faisabilité du projet.

- **Accompagnement des élus sur les questions fiscales**

Madame Sandrine BONY, rattachée fonctionnellement à la DRFIP de Bourgogne - Franche-Comté, a aussi la possibilité de solliciter les compétences RH de la DRFIP en fiscalité professionnelle.

- **Accompagnement des élus sur les nouveautés comptables ou financières :**

Après la M57, la généralisation probable du compte financier unique.

- **Accompagnement des élus et des secrétaires de Mairie sur la partie technique**

5.3 Le fonds vert

Le président informe de la mise en place récente du fonds vert, effectif depuis début janvier 2023. Le fonds vert est un dispositif pour accélérer la transition écologique dans les territoires. Il est destiné à financer des projets présentés par les collectivités territoriales et leurs partenaires publics ou privés dans trois domaines : performance environnementale, adaptation du territoire au changement climatique et amélioration du cadre de vie.

5.4 Le Guide séniors

Madame Annick NIPORTE informe que des exemplaires du Guide séniors, édités par le Pays Seine et Tille, sont à disposition des élus pour leurs concitoyens.

5.5 Amortisseur électricité

Au questionnement de Monsieur Jean-Noël TRUCHOT sur l'amortisseur électricité mis en place pour les collectivités depuis le 1er janvier 2023, Madame Laurence WAEBER, DGS, informe que les collectivités devaient envoyer l'attestation idoine à leur fournisseur d'électricité avant le 30 janvier 2023 avec copie au SICECO. Le dispositif est en train de se mettre progressivement en place.

La séance est levée à 21h40

Le secrétaire,
Jean-Noël TRUCHOT

Le président,
Benoît BERNY



